



plainte pour maltraitance sur ma belle fille

Par **al601**, le **24/09/2010** à **09:11**

bonjour,

nous sommes une famille recomposée avec 5 enfants 3 pour moi et 2 pour mon conjoint, dont une fille de 12 ans, qui a décidé de venir vivre avec depuis février, depuis son plus jeune age elle fait de terrible crise de nerf, elle peut hurler non stop pendant plus de 2 heures et si je ne réagis pas elle tape dans les murs et se mutile, c'est pourquoi depuis plusieurs mois nous la faisons suivre par le centre médico psychologique près de chez nous, mais nous craquons, nous en sommes malheureusement venus à lui faire prendre des douches froides (c'est arrivé 2 fois) ou a gifflé quand elle refusait de s'arreter et tout ca partait parfois juste pour un stylo ou le refus de répondre à une toute simple question, j'ai meme eu je dois le reconnaitre des paroles malheureuse, mais rien ne faisait, lundi dernier j'ai voulu la faire activer pour ne pas etre en retard au college et voulant l'attraper par sa serviette de douche, je l'ai griffé dans le dos, arrivée au collège elle a refusé d'en sortir prétextant que je la maltraitait quand son père était absent, alors qu'il était au chômage depuis juillet et venait juste de retrouver un travail, il a donc toujours été présent.

nous avons appris hier que sa mère avait porté plainte pour maltraitance et avait vu un médecin légiste pour les griffures, depuis elle refuse de remettre les enfants à leur père, sauf si je quitte définitivement le domicile.

que devons nous faire, que va t il se passer, a t elle le droit?

merci d avance pour vos réponses

cordialement

Par **Domil**, le **24/09/2010** à **09:42**

Prenez un avocat. Vous risquez une procédure pénale pour violence aggravée avec non seulement condamnation à la clé mais placement de vos enfants ou du moins, que le juge pour enfant, en attendant le résultat de l'enquête, ordonne au père de reprendre ces enfants à plein temps (sinon, foyer). ça peut tourner au drame, donc prenez un avocat